seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis

seine-saint-denis

Sommaire

Un département «vert», un territoire à vivre 5

Retour sur 40 ans d'une politique volontariste :
De la création de parcs à la constitution
d'une trame verte au cœur des villes 6

Orientation 1
Préserver et développer le réseau d'espaces verts publics
pour une meilleure qualité de vie en Seine-Saint-Denis 8

Orientation 2
Tisser des liens entre les parcs et la ville pour une nature proche et accessible . . . 10

Orientation 3
Du grand paysage aux paysages quotidiens :
embellir notre territoire pour conforter son identité 12

Orientation 4
Accueillir toujours mieux dans les parcs départementaux,
espaces naturels fragiles 14

Orientation 5
Faire des espaces naturels un levier d'implication sociale et citoyenne 16

Orientation 6
Intégrer les enjeux de la biodiversité au développement territorial
pour améliorer le fonctionnement écologique de nos espaces urbains 18

Parc départemental de l'Ile-Saint-Denis
L'Île-Saint-Denis
© André Lejarre/le bar Floréal.photographie

Un département « vert », un territoire à vivre

L'horizon de la Seine-Saint-Denis, ce n'est pas seulement celui de nos immeubles, de nos villes, le paysage urbain qui, ici, domine. La Seine-Saint-Denis ce sont aussi des parcs, la présence d'espaces verts proches et accessibles à vocations multiples : récréatives, ludiques, culturelles, sportives, sociales et sanitaires dès lors qu'ils sont ressentis comme des espaces de ressourcement. Ils sont indispensables à notre bien-être.

À l'heure de la ville dense et lors de l'avis sur le projet du SDRIF, nous avons revendiqué le maintien d'une surface minimale, 12 m2, d'espaces verts par habitant et avant tout en cœur d'agglomération.

Alors, il faut préserver les grands espaces de nature, mais aussi imaginer de nouvelles formes urbaines offrant un environnement de qualité aux habitants afin que les familles mobiles, les plus favorisés, n'aillent pas chercher ailleurs les espaces verts qui leur manquent en ville.

Penser de nouvelles formes urbaines, avec « sa part de vert », c'est anticiper le changement climatique, en multipliant les différentes sources de rafraîchissement en ville : présence d'espaces verts en cœur d'îlot, continuités vertes plus ou moins épaisses dans le tissu urbain, arbres d'alignement.
Penser de nouvelles formes urbaines, c'est aussi participer au développement de la biodiversité, qui apporte toutes sortes de services au quotidien : pollinisation, maîtrise des ruissellements, amélioration de la qualité de l'air et des sols…

Au titre du Projet d'Écologie Urbaine, adopté par le Conseil général en juillet 2013, nous avons affirmé au travers de ce document, le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) que la Nature avait sa place partout, et surtout en ville.

Notre objectif, avec Josiane Bernard, vice-présidente en charge de l'écologie urbaine et de l'environnement : conforter les espaces verts existants, inciter au développement d'une nouvelle offre de proximité pour les habitants et faire de l'aménagement d'espaces verts de qualité au cœur de nos villes un levier de qualification urbaine, un outil de développement durable et un atout pour la qualité de la vie en Seine-Saint-Denis.

Stéphane Troussel
Président du Conseil général
de la Seine-Saint-Denis

Parc Jean Moulin-Les Guilands
Bagnolet
© Éric Facon

Retour sur 40 ans d'une politique volontariste De la création de parcs à la constitution d'une trame verte au cœur des villes

Les politiques du Département de la Seine-Saint-Denis pour faire des parcs départementaux, des espaces privilégiés de sociabilité et de création de milieux naturels

Depuis près de 40 ans, le Département de la Seine-Saint-Denis agit en faveur de la promotion des espaces verts en ville afin d'offrir aux habitants des espaces de détente de qualité. Engagée dans les années 1970, la politique départementale a tout d'abord consisté à aménager de grands espaces ouverts au public et soutenir les collectivités porteuses de projets.
On compte aujourd'hui près de 1 800 hectares d'espaces verts en Seine-Saint-Denis, soit 15 fois plus qu'au début des années 1970.
Depuis le début des années 1990, le Département met en œuvre dans ses parcs le concept de gestion harmonique pour concilier accueil du public et préservation des espèces et des habitats naturels. En 1998, il se dote de son premier Schéma Vert dont une des orientations phares est le rééquilibrage territorial des espaces verts. Une politique plus qualitative que quantitative se met progressivement en œuvre.
Parallèlement, le développement permanent de partenariats scientifiques et associatifs amène à des actions départementales de plus en plus ambitieuses. En créant en 2005 le premier observatoire de la biodiversité urbaine, le Département s'inscrit dans une démarche scientifique forte fondée sur l'amélioration des connaissances écologiques et sur la mise en œuvre d'expérimentations dans ses parcs.
Grâce à la gestion harmonique, les parcs accueillent aujourd'hui des espèces rarement observées en ville. Depuis 2006, 15 sites dont 8 parcs départementaux sont protégés et reconnus au niveau européen, au titre de Natura 2000 (directive Oiseaux, annexe I). Le Département, reconnu pour son savoir-faire et son sens du dialogue, est nommé dans la foulée, président du Comité de pilotage pour l'élaboration et l'animation du document d'objectifs pour la préservation de la zone de protection spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.
Parallèlement, pour faire connaître et faire comprendre les enjeux liés à la préservation de la nature en ville, le Département développe des programmes d'éducation à l'environnement dans tous ses parcs et dans les collèges depuis les années 2000. Ainsi, près de 100 000 personnes sont accueillies chaque année dans nos parcs à l'occasion d'animations, d'ateliers, d'expositions ou encore de manifestations ayant pour thème la nature et la biodiversité.
Enfin, pour répondre à la diversité et à l'évolution des besoins des habitants, des conseils d'usagers sont progressivement constitués dans les parcs départementaux. Les échanges entre professionnels et usagers au sein de ces conseils, permettent de guider l'action départementale aussi bien dans les projets d'aménagement que dans les opérations plus quotidiennes de gestion.

Les espaces de nature de la Seine-Saint-Denis : des acquis à conforter

Un arc vert au nord-est du département et des secteurs plus carencés en cœur de territoire ou en première couronne

En quarante ans, le territoire de la Seine-Saint-Denis a largement rattrapé son retard par rapport aux références des métropoles européennes, grâce à une action particulièrement volontariste des collectivités publiques. Des parcs ont été créés, souvent implantés sur les terrains laissés libres par les vagues d'urbanisation. Aujourd'hui, la répartition des espaces verts est hétérogène sur le territoire départemental où, du fait de la pression urbaine notamment, la première couronne ou le cœur du département restent relativement carencés.

Une nature proche mais parfois difficilement accessible

Certains parcs sont éloignés des centres-villes et des gares, ou sont peu visibles depuis l'espace urbain. Ils font même parfois dos à la ville. Cela s'explique pour certains par le fait que leur aménagement a été pensé de façon à permettre aux usagers de s'isoler, de se retirer du tumulte de la ville, limitant ainsi les vues du parc et les vues sur les parcs. D'autres sont isolés par des infrastructures de transport ou des cours d'eau, qui rendent leur accès à pied ou à vélo complexe.

Des parcs départementaux dont la qualité est largement reconnue, des exemples à promouvoir dans nos villes

En 1998 et en 2003, des enquêtes auprès des habitants de la Seine-Saint-Denis ont été réalisées. Elles ont permis de rendre compte de l'évolution des perceptions et des attentes des usagers. Ainsi, alors que la qualité des parcs est très appréciée, que l'amélioration des espaces singuliers comme les berges est visible pour les habitants ; la dégradation des espaces intermédiaires qui composent la ville du quotidien (pieds d'immeubles, délaissés…) est particulièrement mise en avant par les usagers en 2003.
L'enjeu pour l'avenir est donc l'amélioration qualitative de ces très petits espaces, amélioration esthétique et paysagère mais aussi écologique, afin de répondre aux enjeux d'une trame verte écologiquement fonctionnelle.

Le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis, des propositions pour mieux intégrer les parcs, mettre en oeuvre un programme d'aménagement et de gestion des espaces verts départementaux et partager grâce au REVES*, l'expérience acquise sur l'ensemble du territoire

La qualification des espaces intermédiaires, l'amélioration de l'intégration urbaine des parcs, l'incitation à la création d'espaces verts dans les secteurs les plus carencés sont les défis à relever dans les années à venir. C'est pourquoi le Département a souhaité donner un nouvel élan à sa politique d'espaces verts, afin de sortir des parcs et de favoriser l'aménagement d'espaces verts de qualité au cœur du tissu urbain.
Le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis propose la structuration d'une trame d'espaces verts et naturels à l'échelle du Département, répondant à la fois aux objectifs d'amélioration du cadre de vie, d'amélioration du lien social et de développement de la biodiversité urbaine.
La réalisation de cette trame verte se fonde sur 6 orientations principales :
• préserver et développer le réseau d'espaces verts publics pour une meilleure qualité de vie en Seine-Saint-Denis,
• tisser des liens entre les parcs et la ville pour une nature plus proche et accessible,
• connaître et valoriser le paysage de la Seine-Saint-Denis,
• toujours mieux accueillir dans les espaces verts,
• faire de la nature un levier d'implication sociale et citoyenne,
• intégrer les enjeux de la biodiversité au développement de la Seine-Saint-Denis pour améliorer le fonctionnement écologique de nos espaces urbains.
Pour cela, le Département propose de s'appuyer sur deux leviers :
• un programme d'aménagement et de gestion des espaces qu'il gère directement : parcs, continuités vertes et arbres d'alignement, espaces extérieurs des propriétés départementales ;
• la structuration des Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis **(le REVES*)**, outil d'aide et d'accompagnement aux acteurs de l'aménagement ou de gestion d'espaces verts.

** Plateforme de partage de l'ensemble des connaissances, des savoir-faire et des expérimentations menées par les services départementaux et leurs partenaires, le REVES (Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis) a vocation à accompagner tout acteur du territoire intéressé par la nature en ville dans ses réflexions et ses projets. Pour en savoir plus : http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/*

Parc départemental Georges Valbon
La Courneuve
© Laetitia Tura / le bar Floréal.photographie

Orientation 1

Préserver et développer le réseau d'espaces verts publics pour une meilleure qualité de vie en Seine-Saint-Denis

Quels enjeux pour le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

Les espaces verts, au même titre que les espaces bâtis, sont des éléments fondateurs d'un territoire. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de nos villes. En Seine-Saint-Denis, il est encore nécessaire de poursuivre le développement d'espaces verts, particulièrement dans les secteurs carencés, en proche couronne parisienne et au cœur du département. Par ailleurs, à l'heure de la densification, la préservation de ce patrimoine fruit de 40 ans de politiques publiques est essentiel pour permettre à tous celles et ceux qui le souhaitent, de continuer à profiter des parcs et espaces verts.

Quelles ambitions ?

Parce que le droit à une nature proche et quotidienne en ville va de pair avec l'exigence de qualité de vie, le Département agit depuis une quarantaine d'années en faveur des espaces verts ouverts au public en aménageant les parcs départementaux, et en animant des partenariats avec l'Etat, la Région, les collectivités locales, afin de préserver et d'accroître les surfaces de parcs, squares et jardins publics disponibles sur le territoire. Dans les années à venir, ces efforts seront à conforter mais aussi à mener dans les secteurs carencés.

Quelles actions ?

• Poursuivre les projets d'extension des parcs départementaux

L'essentiel des programmes d'aménagement de grands parcs départementaux a été mené à bien depuis ces dernières années. Plusieurs projets restent à mettre en œuvre pour achever certains parcs (extensions du parc Georges Valbon, accès au parc de la Haute-Île), en restructurer d'autres, aujourd'hui mal adaptés aux besoins de la population, à l'occasion de projets d'extension (parc de la Fosse Maussoin, parc de la Bergère) ou en profitant d'opportunités foncières permettant de compléter les fonctionnalités des parcs (parc de l'Ile-Saint-Denis, parc de La Haute-Île, parc Jean-Moulin – Les Guilands).

• Mobiliser les acteurs locaux et nationaux autour d'un projet d'avenir pour le parc forestier de la poudrerie

Site classé depuis 1994 pour le caractère remarquable et unique, au niveau national, de son patrimoine historique, architectural et paysager, le parc forestier de la Poudrerie est un site très singulier en Seine-Saint-Denis. Afin de mettre en valeur ce patrimoine méconnu auprès des séquano-dionysiens et des franciliens, le Département, gestionnaire du parc depuis 2011, porte l'élaboration d'un « projet d'avenir ». L'élaboration collective de ce projet devra permettre de fédérer l'ensemble des acteurs du parc (l'Etat, propriétaire du site, les collectivités, les associations…) autour d'ambitions communes et d'un programme d'actions pour le parc.

• Accompagner le développement des projets d'aménagement d'intérêt départemental

Plusieurs collectivités sont porteuses de projets d'aménagement d'espaces verts et naturels de grande surface (au moins 15 hectares) qui représentent un enjeu départemental : Agence des Espaces Verts (Butte Pinson à Villetaneuse et Pierrefitte, Coteaux de l'Aulnoye à Livry-gargan, Clichy-sous-Bois, et Coubron, Montguichet à Gagny, …), communes, intercommunalités et EPCI (Plateau d'Avron à Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, Parc des Docks à Saint-Ouen, …).
Le Département maintiendra son appui à ces structures en termes de veille et d'accompagnement technique, pour une cohérence des projets à l'échelle départementale.
La réalisation de la Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts fera l'objet d'un suivi particulier, au regard de l'avancement du projet et de la mise en œuvre effective du programme initial de l'aménagement.

• Créer et mettre à disposition des acteurs du territoire des nouvelles ressources, afin de favoriser l'aménagement d'espaces verts

Le Département dispose d'une expérience reconnue en matière d'aménagement et de gestion des espaces verts et naturels en milieu urbain. Cette expérience peut être mise à la disposition d'autres acteurs en charge de ce type d'espaces pour les aider à mettre en œuvre leurs propres projets. Pour cela, le Département se propose de :

- développer et diffuser les outils du **REVES** : politiques départementales, connaissance du territoire, savoir-faire départementaux sur des pratiques innovantes, animation de journées d'échanges, …
- accompagner les acteurs du territoire pour une meilleure conception et gestion des espaces verts sur le territoire départemental

• Veiller à l'intégrité des parcs et espaces verts de la Seine-Saint-Denis

En l'espace de quarante ans, le Département de la Seine-Saint-Denis a œuvré pour mettre à la disposition des habitants, de nombreux espaces verts de grande qualité. Les progrès accomplis sont à pérenniser en garantissant une surface minimale d'espaces verts par habitant.
La défense de ce patrimoine commun nécessite :

- de maintenir une veille sur les documents de planification aux différentes échelles, d'urbanisme et les projets d'aménagement et de renouvellement urbain du territoire,
- d'accompagner des projets de densification urbaine en coopérant avec les aménageurs du territoire pour imaginer de nouvelles formes urbaines conciliant ville et nature.

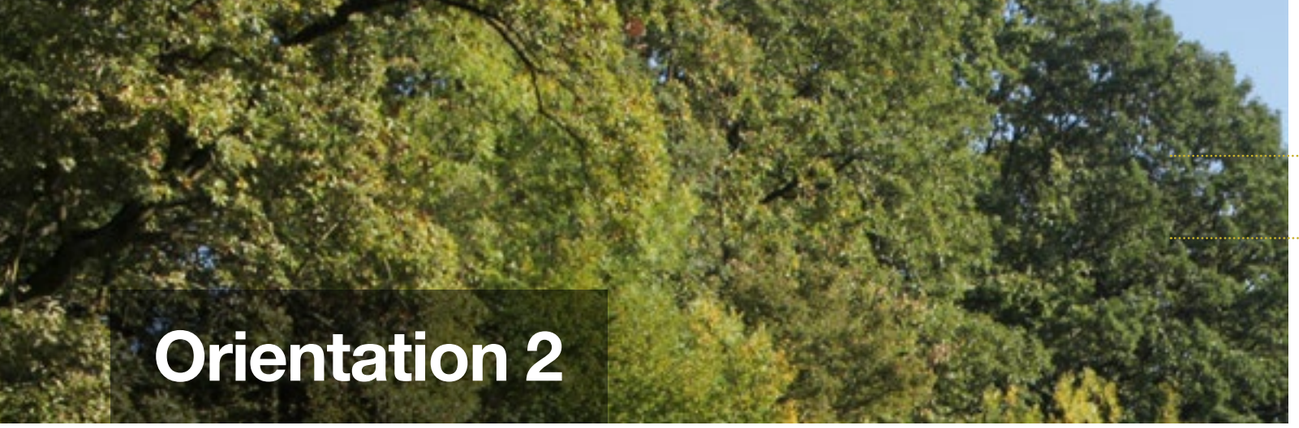

Parc forestier de la Poudrerie
Vaujours
© Mara Mazzanti /le bar Floréal.photographie

Orientation 2

Tisser des liens entre les parcs et la ville pour une nature proche et accessible

Quels enjeux pour le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

En Seine-Saint-Denis, certains parcs restent relativement coupés du reste de la ville. Ces parcs peuvent être en effet proches des lieux de vie et d'habitation, tout en étant parfois peu visibles ou accessibles. Par ailleurs, du fait notamment de fortes coupures urbaines, la circulation d'un parc à l'autre est souvent complexe et les parcs communiquent relativement peu entre eux.
La création d'une trame verte structurante suppose d'améliorer les liens entre les parcs, mais aussi entre une ville et un parc. Créer un lien entre les parcs, les relier efficacement au tissu urbain en facilitant les déplacements en modes doux, constitue donc un enjeu fort.

Quelles ambitions ?

Le territoire de la Seine-Saint-Denis dispose de nombreux parcs, formant un arc vert conséquent au nord-nord-est qu'il semble pertinent de mailler par un aménagement éco-paysager. C'est pourquoi le Département s'est engagé dans le projet de Chemin des parcs, pensé comme l'ossature principale d'un maillage plus fin de liaisons vertes et permettant d'irriguer l'ensemble du territoire : alignements d'arbres le long des rues, mails ou promenades plantés, espaces verts en bordure de voirie, Ce Chemin est l'occasion de créer de nouvelles formes d'espaces verts linéaires, préludes à la découverte des parcs, c'est aussi un moyen pour souligner les paysages de la Seine-Saint-Denis et qualifier les espaces traversés. Enfin, en longeant les parcs, il permet de repenser l'intégration des parcs dans nos villes et de travailler leurs façades urbaines.
Plus globalement, au-delà du projet de Chemin des parcs, il s'agit d'ouvrir les parcs vers la ville en repensant les façades de parc, en améliorant leur accès physique, en multipliant promenades et balades vers les parcs départementaux.

Quelles actions ?

• Ouvrir les parcs départementaux sur la ville
L'objectif est de créer les conditions d'un dialogue ville-parc en améliorant la relation urbaine entre les parcs et la ville : mise en valeur des entrées et des abords des parcs, aménagement de zones de transition villes-parc, développement de la signalétique, et dans la mesure du possible, apaisement de la circulation et amélioration des franchissements des grandes infrastructures de transport…
L'ouverture des parcs sur la ville suppose :

- de mieux connaître, de prioriser et de partager avec les partenaires locaux les enjeux d'accès au parc pour les usagers ;
- de mener un travail spécifique de programmation, à l'occasion de l'aménagement du Chemin des parcs, mais aussi à l'occasion des projets d'extension de parcs, ou des projets urbains à proximité du parc. Ainsi à chaque projet urbain, il s'agira de travailler dès le programme avec les aménageurs afin d'assurer une meilleure intégration des parcs dans le tissu urbain.

• Réaliser le Chemin des parcs pour favoriser les déplacements actifs, assurer la préservation de la biodiversité et souligner les paysages traversés
Le Chemin des parcs permet de relier l'ensemble des parcs de la Seine-Saint-Denis par un chemin planté favorable à la biodiversité du fait des partis pris d'aménagement et de gestion écologiques mis en œuvre, et permettant de donner à voir les paysages traversés.
Il a cette singularité de concilier des enjeux de déplacements, d'intégration paysagère et des enjeux écologiques. A ce titre, il est un laboratoire expérimental des recherches sur les continuités vertes en ville. Il a vocation à faire exemple en matière de techniques de génie végétal dans les territoires traversés. Sa réalisation consistera à :

- aménager la trame principale éco–paysagère de 70 km, en concertation avec les communes et associations locales : l'élaboration des projets d'aménagement sera l'occasion de définir et de partager les enjeux écologiques et paysagers des territoires traversés
- développer, notamment grâce au REVES, les actions de sensibilisation et d'appui technique aux gestionnaires d'espaces riverains, afin de favoriser l'appropriation et la diffusion des pratiques d'aménagement et de gestion écologiques au-delà du Chemin des parcs, au cœur de la ville
- développer des animations de tout type sur le Chemin des parcs afin d'en faire un chemin vivant, animé et régulièrement emprunté.

• Prolonger les parcs dans l'espace urbain grâce à une politique de l'arbre en ville
La poursuite de la politique de gestion des arbres d'alignement est essentielle car elle participe à la qualification des espaces urbains traversés. Elle contribue par ailleurs au maintien de la présence de la nature en ville, et participe à son rafraîchissement.
C'est pourquoi grâce à une réflexion sur l'arbre, le Département cherchera à consolider sa connaissance sur son patrimoine arboré mais aussi à souligner par des aménagements structurants les axes majeurs et en maintenant la présence d'arbres d'alignement sur l'ensemble des voies départementales afin d'offrir aux habitants des rues agréables propices à la promenade.
Le maintien de ces vértiables couloirs écologiques est essentiel au bon fonctionnement des trames vertes en ville.

Parc de la Haute-Ile
Neuilly-sur-Marne
© Mara Mazzanti/le bar Floréal.photographie

Orientation 3

Du grand paysage aux paysages quotidiens : embellir notre territoire pour conforter son identité

Quels enjeux pour le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

Longtemps abordé par sa seule dimension naturelle, le paysage est aujourd'hui envisagé comme l'expression de réalités géographiques, urbaines, sociales. Il devient alors, notamment en ville, multiforme : grandes unités paysagères, séquences, espaces publics, places jardins, rue, mails, recoins… L'ensemble de ces espaces est constitutif d'une continuité urbaine, et participe à l'ambiance et à l'identité du territoire.
À ce jour, la connaissance des paysages séquano-dionysiens et de leurs potentialités est limitée aussi bien pour les habitants que pour les aménageurs. La valeur de ces paysages est souvent sous-estimée. Non seulement l'identification des composantes du paysage est peu partagée, mais la perception par les habitants de Seine-Saint-Denis de leurs lieux de vie, de leurs paysages est un domaine encore mal appréhendé, ce qui peut conduire à la mise en œuvre de démarches standardisées et mal adaptées.
Pourtant, le territoire de la Seine-Saint-Denis dispose de multiples paysages, des grandes entités aux espaces publics plus proches. Les grandes aménités paysagères y sont importantes : canaux, berges, corniche, vues, parcs, formes urbaines de qualité. Pour autant les ruptures physiques, l'hétérogénéité des tissus urbains, le manque de centralités et d'espaces publics très qualitatifs, permettent peu leur mise en valeur. À l'échelle des villes ou des quartiers, la structure urbaine est parfois encore trop peu adaptée à l'ensemble des usages quotidiens.

Quelles ambitions ?

Il s'agit grâce au SEVES, d'engager une démarche pour mieux connaître le grand paysage mais aussi les paysages tels que perçus et vécus chaque jour par les habitants.
Cette démarche doit aider à mettre à disposition des porteurs de projets des outils de connaissance, mais aussi de méthodes pour mieux intégrer au niveau projet, le langage paysager. Cet objectif doit s'inscrire tout particulièrement dans la perspective des évolutions urbaines renforcées que notre territoire devrait connaître dans les vingt prochaines années.
Cette initiative doit aider à la découverte des paysages remarquables, mais aussi des paysages de tous les jours et faciliter la compréhension du territoire par les habitants, afin de permettre ainsi de générer une urbanité appréciée et valorisée.
Enfin, dès à présent, il s'agit, à la faveur des aménagements d'espaces de proximité, de rechercher la qualification des espaces publics et privés par le recours notamment à des aménagements végétalisés et d'offrir aux habitants des espaces humanisés et accueillants.

Quelles actions ?

• Connaître le grand paysage pour mieux anticiper les transformations du territoire

- co-élaborer avec les acteurs du territoire, l'atlas du paysage afin de mieux qualifier les grandes unités paysagères et de prendre en compte la perception des habitants et ce pour mieux anticiper et accompagner les effets des mutations urbaines à venir ;
- sensibiliser élu-e-s et aménageurs à la diversité des paysages.

• Promouvoir la présence d'espaces de nature dans les espaces fréquentés au quotidien, gage de qualité de vie en Seine-Saint-Denis

- promouvoir des espaces verts de qualité sur l'ensemble du patrimoine départemental,

Les espaces extérieurs des équipements départementaux hors parcs (crèches, collèges…) seront ainsi aménagés dans un souci qualitatif. À l'instar des aménagements dans les parcs, les parti-pris d'aménagement pourront concilier dimension paysagère, écologique et qualité d'usages.

- grâce au **REVES** promouvoir les aménagements éco-paysagers dans les projets urbains,

La mise à disposition de ressources nouvelles développées dans le REVES permettra d'inciter les porteurs de projets locaux, à une meilleure intégration et à une montée en qualité des espaces végétalisés dans les projets urbains, à différentes échelles.

- expérimenter de la conception à la réalisation de la végétalisation alternative afin d'imaginer des solutions nouvelles

Des expérimentations en matière de composition urbaine avec par exemple, la création de jardins en pied d'immeuble, la promotion de vergers … seront recherchées. Les expérimentations plus techniques seront renforcées, dans le domaine de la végétalisation du bâti… Ces expérimentations se feront dans la continuité de l'appel à projet issu de la stratégie nationale pour la biodiversité.

• Faire reconnaître, ressentir l'histoire, la géographie de la Seine-Saint-Denis pour permettre une meilleure appropriation des paysages

- développer les observations du paysage pour le plus grand public afin d'échanger sur le lien entre les habitants et leur environnement
- réaliser et participer aux enquêtes de perception des paysages en Seine-Saint-Denis
- mettre en valeur par une signalétique adaptée, mais aussi par les partis pris d'aménagement dans et hors de nos parcs, les points de vue, les perspectives, les belvédères…
- favoriser les promenades de découverte du patrimoine sur les chemins de la Seine-Saint-Denis : grâce au Chemin des parcs mais aussi au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) adopté par le Conseil général en 2011.

Parc départemental de la Bergère
Bobigny
© Sophie Carlier

Orientation 4

Accueillir toujours mieux dans les parcs départementaux, espaces naturels fragiles

Quels enjeux pour le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

Le rattrapage opéré en 30 ans en termes d'offre d'espaces verts ouverts au public fait face aujourd'hui à l'enjeu de densification du territoire de la Seine-Saint-Denis. Dans les prochaines années, l'augmentation de population va de fait entraîner l'augmentation de la fréquentation des parcs. Or, les espaces verts en ville permettent de répondre à des besoins multiples : récréatifs, ludiques, culturels, sociaux, sportifs.
Le maintien et le développement des qualités d'accueil sont donc des enjeux primordiaux pour préserver la capacité à répondre à ces besoins.
C'est pourquoi, il semble indispensable de poursuivre l'amélioration de l'accueil dans les parcs départementaux en permettant à toutes et tous d'y accéder, d'y trouver sa place et d'y pratiquer librement des activités de nature ou de loisirs.

Quelles ambitions ?

En Seine-Saint-Denis, le Département améliore les services dans ses parcs de façon continue. Grâce aux programmes de modernisation des équipements, mais aussi avec le renforcement des exigences environnementales, il s'agira de poursuivre ces améliorations et de travailler au développement de nouveaux services.
Les parcs départementaux, pour la plupart inscrits dans le réseau Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, doivent par ailleurs adapter leur gestion aux enjeux de préservation des espèces et des milieux tout en assurant une qualité d'accueil d'excellence pour les habitants. Concilier fréquentation et qualité des milieux est un enjeu quotidien nécessitant auto-évaluation et souplesse permanente. Les parcs départementaux sont cependant avant tout des parcs dédiés à l'accueil du public ; aussi est-il nécessaire de préserver un équilibre harmonieux par l'accueil, l'éducation et la sensibilisation, mais aussi par la régulation des flux de fréquentation.

Quelles actions ?

• Moderniser les équipements des parcs de manière à maintenir et améliorer la qualité d'accueil, pour tous les usagers

- mettre en œuvre un programme pluriannuel de grosses réparations afin de maintenir la qualité de service dans nos parcs
- améliorer les fonctions d'accueil et de communication dans les parcs en finalisant l'aménagement des Maisons de Parc (parc de la Haute-Île, parc de la Fosse Maussoin, parc de la Poudrerie) et en développant l'ensemble de leurs fonctions : accueil, confort, centre de ressources sur l'environnement…
- améliorer les conditions d'accueil des personnes handicapées : des diagnostics accessibilité sont en cours de réalisation. Par ailleurs, l'accueil même dans les parcs nécessite de repenser les supports de sensibilisation afin de répondre au mieux aux besoins des personnes handicapées. L'obtention du label « tourisme et handicap » peut constituer un objectif majeur.

• Garantir, grâce à la gestion harmonique, qualité d'accueil pour tous les publics et préservation des espaces naturels

- promouvoir l'accueil et le dialogue dans les parcs grâce à la disponibilité et aux savoir-faire des éco-gardes. Formés aux enjeux de biodiversité mais aussi aux enjeux de gestion du public, les éco-gardes de la Seine-Saint-Denis sont les interlocuteurs directs du public.
- œuvrer par la mise en œuvre des plans de gestion, à une meilleure gestion et régulation des flux de fréquentation pour garantir la préservation des habitats sensibles
- améliorer les conditions d'accueil des loisirs sportifs et des manifestations culturelles en précisant les principes permettant de concilier ces activités, avec l'accueil du public et la préservation des espaces sensibles.

• Faire connaître l'ensemble des parcs départementaux pour faire venir

- concilier communication de notoriété et de proximité, grâce au calendrier des parcs mais aussi au guide des parcs…
- développer les outils multimédia comme le site internet
- participer aux actions nationales de valorisation des parcs au cours des fêtes de la nature.

Parc du Sausset
Aulnay-sous-Bois
© Guillaume Czerw

Orientation 5

Faire des espaces naturels un levier d'implication sociale et citoyenne

Quels enjeux pour le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

Espaces communs et partagés, les espaces verts publics sont par essence des lieux de rencontre et de socialisation. En Seine-Saint-Denis, comme sur tous les territoires, l'intérêt de développer des espaces collectifs n'est plus à démontrer. Les espaces verts permettent de créer de nouvelles relations sociales, d'inventer des vies de voisinage, de renouer le contact entre les hommes et la nature. Aussi, ces espaces sont-ils propices au développement de démarches actives en direction de leurs usagers actuels ou potentiels pour augmenter leur engagement en tant que citoyen, en leur apportant des éléments de connaissance, de réflexion et de découverte.

Quelles ambitions ?

Le Département souhaite utiliser ses espaces verts et naturels pour participer, par le développement d'actions d'éducation et de sensibilisation, à éveiller les consciences aux enjeux du développement durable et à susciter l'envie d'agir ensemble. Partant du parti pris, que les meilleurs moyens de faire évoluer les habitants, sont de les remettre en contact avec la nature, de les faire « pratiquer », il veillera à diversifier les approches : pédagogiques, culturelles, artistiques, ludiques, Si le public jeune est souvent celui qui est privilégié, il s'agit de ne pas oublier d'autres publics souvent tout aussi en demande de découvertes et d'exploration. Grâce au SEVES, le Département souhaite également poursuivre son soutien à la vie associative, comme lieu privilégié de découverte, d'implication et de mobilisation.
Enfin, la gestion et l'aménagement des parcs continuera à être le support de programmes d'insertion et de développement de formations aux métiers des espaces verts.

Quelles actions ?

• Éduquer au développement durable à partir des parcs afin de faire des habitants, des acteurs de l'écologie urbaine

- mette à jour le document fixant les grandes priorités départementales en matière d'éducation à l'environnement dans les parcs départementaux, et développer cette éducation dans les parcs mais aussi les collèges en donnant les priorités aux projets éducatifs et culturels menés sur des temps longs
- développer les « pratiques de nature » : mares, potagers pédagogiques, vignes…
- élargir les thèmes de l'éducation à l'environnement, au-delà des questions de biodiversité.
- faire des Maisons des Parcs, des centres de découverte, d'expositions, d'ateliers mais aussi des centres de ressources
- favoriser l'émergence d'un réseau d'éducation à l'environnement en Seine-Saint-Denis :
- développer les coopérations avec les acteurs territoriaux pour diversifier les approches, bénéficier de nouvelles expertises
- faire connaître l'expérience d'éducation relative à l'environnement du Département aux acteurs territoriaux, grâce aux ressources du **REVES**

• Favoriser la participation et l'engagement citoyens.

- développer les conseils des usagers ou autres formes de participation à la vie du parc dans les parcs départementaux
- soutenir le tissu associatif environnemental du département pour contribuer à sa vitalité
- développer des activités nouvelles porteuses de lien social comme les balades, les paysages à partager…
- inciter à la création et la bonne gestion de jardins familiaux et partagés.

• Développer l'emploi et l'insertion dans les espaces verts et naturels

- soutenir la mise en place des chantiers d'insertion afin de former des personnes en voie d'insertion aux métiers des espaces verts

• Faire des espaces verts dont les parcs départementaux, des espaces ressources pour les (futurs) professionnels, supports de partage d'expérience et de formation (REVES)

- développer les partenariats avec les organismes de formation (lycées, universités, organismes de formation continue) afin de faire entendre les enjeux en matière d'aménagement et de gestion des espaces verts du Département, de mettre en lien mondes professionnel et étudiant, de favoriser et de valoriser les travaux étudiants menés sur les enjeux d'espaces verts en Seine-Saint-Denis
- contribuer à la formation des professionnels et futurs professionnels dans les parcs pour permettre des échanges de savoirs
- organiser chaque année les Rencontres techniques afin de favoriser le partage d'expériences

Parc de la Fosse Maussoin
Clichy-sous-Bois
© Mara Mazzanti/Le bar Floréal.photographie

Orientation 6

Intégrer les enjeux de la biodiversité au développement territorial pour améliorer le fonctionnement écologique de nos espaces urbains

Quels enjeux pour le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

La préservation de la biodiversité s'entend aussi bien sur le plan mondial qu'à des échelles plus locales où il est possible de reconquérir des espaces très urbanisés considérés à tort, comme pauvres en matière de biodiversité.
Ainsi en Seine-Saint-Denis, la création en 2006 de la zone de protection spéciale de la Seine-Saint-Denis, site Natura 2000 composé de 15 parcs et forêts dont plusieurs parcs départementaux, a permis de révéler la présence d'une biodiversité remarquable sur notre territoire pourtant très urbanisé. Cette richesse patrimoniale est désormais reconnue. Grâce au document d'objectifs du site Natura 2000, approuvé en 2011, des objectifs pour la conservation des espèces protégées sont aujourd'hui fixés pour les grands parcs du territoire, et les pratiques de préservation de la biodiversité sont renforcées.
Au-delà de cette richesse exceptionnelle, le territoire de la Seine-Saint-Denis recèle une biodiversité plus ordinaire mais tout autant indispensable au territoire. Préserver et développer cette biodiversité, en lui permettant de s'intégrer à la ville, favoriser le déplacement de la faune et de la flore sont des enjeux fondamentaux en matière de préservation globale de la biodiversité. Comprendre le fonctionnement sur notre territoire, de la ou des trames vertes fonctionnelles est fondamental afin de pouvoir par la suite la porter à connaissance des aménageurs pour la ou les préserver ou compenser toute dégradation.

Quelles ambitions?

Pour le Département, il s'agit de rester un territoire innovant pour la promotion de la biodiversité urbaine quotidienne mais aussi remarquable avec l'animation du site Natura 2000. Pour chaque parc, des plans de gestion comprenant des actions dédiées à la protection des 12 espèces d'oiseaux protégées mais aussi plus largement à la préservation des espaces sensibles seront définis, mis en œuvre et évalués.
L'ambition du Département est de multiplier les espaces favorables à l'accueil et aux déplacements de la faune et de la flore.
Cette démarche nécessite au préalable d'identifier, en partenariat avec le monde scientifique, la structure et le fonctionnement de cette trame (continuités et ruptures écologiques) au sein du territoire, et de sensibiliser habitants et aménageurs afin d'en faire des acteurs de la préservation de la biodiversité.

Quelles actions ?

• Définir la trame verte et bleue départementale
Les enjeux départementaux sont particuliers et nécessitent un long travail d'acquisition de données et d'analyse afin de rendre compte des espèces et habitats pour lesquels la responsabilité du territoire est réelle. La question des déplacements, enjeu majeur en matière de conservation des espèces, doit tout autant faire l'objet de recherches et d'analyses.

- poursuivre l'acquisition de connaissances dans le cadre de l'ODBU,
- prendre part aux réflexions et débats de tous échelons,
- définir et faire connaître les enjeux spécifiques du territoire,
- définir et faire connaître la trame verte et bleue départementale.

• Mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement
Avec son Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU), crée en 2005, le Département souhaite rapprocher le monde de la science de celui de l'aménagement et de l'urbanisme. Ce rapprochement est un préalable indispensable à la bonne intégration des enjeux écologiques dans les projets d'aménagement. C'est pourquoi, il est prévu de :

- faire connaître les enjeux de la biodiversité, identifiés pour le territoire de la Seine-Saint-Denis et les porter à la connaissance des décideurs et des échelons supra-départementaux,
- créer un réseau d'experts, de naturalistes susceptibles d'être saisis pour répondre à des questions spécifiques et faciliter les échanges d'expériences,
- fédérer les actions, les expérimentations sur le territoire afin de faciliter la capitalisation des savoirs et des savoir-faire.

• Animer le réseau Natura 2000
Nommé animateur du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis par le Préfet, en 2011, le Département devient le garant de la bonne mise en œuvre des actions du Document d'Objectif (DOCOB). Pour cela, il assure la coordination des différents gestionnaires du site et surtout la bonne mise en œuvre des actions de préservation et de développement des habitats favorables aux espèces ayant permis le classement. L'animation permet aussi de mieux faire connaître les espèces présentes et d'accompagner les aménageurs dans leurs projets afin de bien anticiper la prise en compte des mesures de préservation en amont de leurs projets.

• Sensibiliser le public pour le faire agir
Parce que la préservation de la biodiversité doit devenir un sujet de la cité, un programme de sensibilisation et de développement des pratiques de nature pour permettre à l'homme de renouer avec les éléments naturels, est inscrit au SEVES.

- poursuivre le développement d'outils de sensibilisation en s'appuyant sur des démarches pratiques et festives, comme les 24 heures de la Biodiversité ou l'Ourcq vert et bleu
- promouvoir les sciences participatives afin de faire des habitants des « observ'acteurs »,
- faciliter l'accès à des formations naturalistes aux associations environnementales de la Seine-Saint-Denis

www.seine-saint-denis.fr

PARCSINFO.SEINE-SAINT-DENIS.FR